

utilisation à des fins publicitaires des murs latéraux droit et gauche de la Mairie de Bennecy.

- Cette location est consentie pour 50 frs par an et pour un an.

- Le conseil approuve les termes du contrat proposé et charge son Maire de signer le bail présenté.

Police d'assurance pour le Gymnase

Le conseil

- approuve le projet de police n° 103.811, présenté par la compagnie d'assurances.

Bâtiment La Union et le Phoenix Espagnol, qui garantit contre les risques Incendie et explosions, le ^{du} nouveau gymnase son mobilier, les effets des enfants et des moniteurs.

Il donne pouvoir au Maire de signer les projets présentés.

La séance est levée



Préfète
Département
Commune
du et
Corbeil
Pour

Compte-Rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 8 novembre 1969 à vingt heures quarante cinq

Le huit novembre mil neuf cent soixante neuf, à vingt heures quarante cinq le Conseil Municipal de la commune de Bennecy, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bennecy, en séance ordinaire sous la Présidence de son Maire

Présents : M. H. Robert Maire, Violetti, Dhont, Gills, Cumant, Nica, Changenet, Legrand, Hbot, Goudy, Léaut, Gibert

Pouvoirs : M. Judith à M. Robert
M. Leroufflet à M. Robert

Secrétaire : M. Changenet

Emprunt différé :

Le Conseil Municipal prend note de la lettre n° 12.971 du 27.10.69 de Monsieur le Préfet de l'Essonne exprimant son impuissance à rattraper l'emprunt de 350.000 francs à la Caisse de Crédit et crédit, qui vient d'être différé (alors que les travaux sont terminés) dans le cadre de l'encadrement du crédit

Projet Levitt-

Le Maire rend compte de l'avancement des négociations concernant le projet de Z.A.C. Levitt et C^o. Il se fait donner les pouvoirs limités nécessaires concernant le projet D.D.E. exposé dans le bilan du 20.10.1969. et adopté à l'unanimité

Jossermoz-Remboursement des extincteurs-

Préfecture de l'Essonne
Direction de l'Administration
Communale. 1^{er} Bureau
Vu et approuvé
Corbeil. Essonne le 15 dec. 1969
Pour le Préfet: signé allende

Le Conseil Municipal accepte l'avis de Jossermoz concernant les extincteurs du gymnase (23.9.69 dossier 6711-87, pour 1.508 F.23)

Il autorise le Maire à passer commande à Chap-de-6 extincteurs à eau pulvérisée de 10 litres, de 1 extincteur à poudre sèche de 6 kg, aux mêmes prix

E.D.F. Application du tarif universel.Le Conseil Municipal.

donne son accord sur l'avis E.D.F. pour application du nouveau tarif universel aux fournitures d'énergie électrique BT. (note 69-263 AD - ref. 2225.003 - lettre du 11-9-69) - Bourg la Reine, pour un montant de 15.837 F.25.

Achat d'une machine à chex

Le Conseil après avoir pris connaissance des propositions à chex - et dressograph - et chima Pitney Bowes, pour la fourniture d'un matériel à imprimer

les adresses, et écouté le rapport de Monsieur Goudy qui a reçu les représentants intéressés, décide de passer commande à "Adrex" pour un montant de 3.973,50.
(montant nettement inférieur aux autres propositions)

Surveillance sanitaire du Restaurant Municipal.

Préfecture de l'Essonne
Direction de l'Administration
Municipale
Vu et approuvé
Carbil - Essonne le
7 janvier 1970
Pour le Préfet
Blasbelle

Le Conseil, sur rapport du Maire, présente M.M. les Docteurs Martinez et Ducommun pour le poste de vétérinaire municipal, chargé de la surveillance du Restaurant Municipal scolaire.

Après avoir passé au vote, le Conseil désigne le docteur Ducommun, pour assurer cette tâche, au prix de 25 francs la visite hebdomadaire.

Assurances Garantie 1^{er} Bâtiment de la Jeannotte

Préfecture de l'Essonne
Direction de l'Administration
Municipale - 15/10/69
N° 7295
Vu et approuvé
Carbil - Essonne le 15 dec 69
Pour le Préfet

Le Conseil approuve le projet de police en garantie incendie, concernant le premier bâtiment du groupe scolaire "La Jeannotte" - (Police n° 180-172)

Il est assuré pour la somme de 357 f 50 - déduction faite d'une ristourne de 1.371 f 50, ce dont le conseil prend acte.

Assurances Garantie 2^o Bâtiment de la Jeannotte.

Préfecture de l'Essonne
Direction de l'Administration
Municipale - 15/10/69
Vu et approuvé
Carbil - Essonne le 18 dec 69
Pour le Préfet
Blasbelle

Le Conseil approuve le projet de police en garantie incendie, concernant le 2^o Bâtiment du groupe scolaire "La Jeannotte" (Police n° 180-211)

Il est assuré pour la somme de 501 f 80, compte tenu d'une ristourne de 1.749 f 80, ce dont le conseil prend acte.

Voie.

Le Conseil Municipal sur rapport de la commission de la voie et du Maire, présentant le dossier dressé par l'Ingénieur Sub-divisionnaire des Ponts et Chaussées pour la réfection de l'Avenue de Villeroy, depuis la gare jusqu'au village de Villeroy, et parking depuis la rue Perruchon jusqu'à l'ancien Relais Fleuri, refuse momentanément l'exécution de ce programme.

attendu :

- 1°) - que la dépense pour l'avenue de Villeroy s'élève à 42.000 frs.
- 2°) - que la dépense du parking est évaluée à 25.000 frs sans compter le prix d'achat du terrain à Monsieur Darblay.
- 3°) - que la Commune a emprunté 150.000 frs qu'elle a une subvention de 50.000 frs pour Villeroy et 18.700 frs pour le parking
- 4°) - qu'il lui manque ainsi 60.250 f + 220.000 f. + le terrain

- qu'il décide, compte tenu du resserrement actuel du crédit et à contre-cœur, de surseoir à cette opération

Le Conseil approuve le rapport de la Commission de la voirie du 6-11-1969 et celui du 8-10-69.

Agence Bassin Seine Normandie.

Le conseil approuve la réticence du Maire en ce qui concerne l'utilité et le paiement des droits à l'Agence du Bassin Seine Normandie (12.772 D.A.C.-I de Monsieur le Préfet de l'Essonne le 13-8-1969.

Declassement du Sentier Rural n° 3.

Le Conseil Municipal décide de déclasser le Sentier Rural n° 3 et prescrit l'enquête administrative prévue

Declassement et attribution du Sentier Rural n° 29.

Le Conseil Municipal approuve l'attribution à Monsieur Papillon du Sentier Rural n° 29 au prix de 50 frs le mètre carré

Inscription de l'avenue de Villeroy au F.S.I.R.

Le Conseil demande l'inscription de l'avenue de Villeroy, en complément d'aménagement, pour un

prise de 200.000 frs, au titre du programme de voirie communale 1970-1973, tranche du F.S.I.R. - (lettre du 10.10.1969).

Le Conseil, vu les difficultés d'entretien de l'avenue de Villeroy, sa fréquentation nationale, demande à ce qu'elle soit classée dans la voirie départementale

Équipement scolaire.

Le Maire fait le point de l'équipement scolaire en cours, classe infantine, logement des institutrices - toilettes Ecole des Filles, dans le bâtiment de la rue des Ecoles

Le Conseil approuve le Maire, et considérant que tout a été fait pour l'exécution dans les meilleures conditions de l'enseignement aux enfants de la maternelle

Achat d'un tatami.

Le Conseil décide l'achat d'un tatami, pour le gymnase et dit que la dépense sera prise sur les fonds libres prévus à l'effet de l'équipement de ce gymnase.

Licenciements à la S.N.E.C.M.A.

Le Maire rend compte de son intervention sur le récent projet de licenciements à la S.N.E.C.M.A.

Réclamation Siméon

Le Conseil prend connaissance de la réclamation de Monsieur Siméon sur les travaux, rue de Stelly,

Construction Rigot - Stalars.

Le Conseil prend connaissance du projet, Rigot - Stalars de construction, rue de l'Étréade et R.N. 191; d'immeubles pour 48 logements de 138 pièces - parking - 75 voitures sur 3.887 m² 40 - Avant projet approuvé par arrêté du Préfet de l'Essonne du 30.10.69 - dossier 91.931.074

Le conseil approuve les conditions posées par le Maire
Château d'Eau.

Le Maire rend compte de l'état d'avancement des
projets de travaux d'approvisionnement du Château
d'Eau. Le conseil approuve, et décide dans le cas où
un accord ne pourrait être trouvé (Obrycht -
Guillemer, Zwalhen -), d'emprunter le chemin Rural
N° 13. Étude demandée à la Société Lyonnaise
des Eaux.

Frais de scolarité extérieure.

Le Conseil décide de régler au titre 1967-1968 et
1968-1969, 80 frs par élève, au titre de la fréquentation
exceptionnelle par les élèves de Mennecy au C.E.S.
de Ballancourt au titre de remplissage, Mennecy
étant dans le secteur scolaire de Corbeil
Inscrit les crédits au budget supplémentaire de 1969.

2°) Poste de chauffeur Poids Lourds.

Le Conseil crée un deuxième emploi de chauffeur
Poids Lourds.

Taxe d'assainissement

Le Conseil exonère de cette taxe, les contribuables
n'ayant pas de réseau d'assainissement dans leurs
rues

Vote pour le Conseil des Prud'hommes

Le Conseil désigne ses assesseurs pour les élections
au conseil des Prud'hommes

Expulsions.

Il prend connaissance des expulsions et approuve
la conduite du Maire

de voirie
lettre du

trouvé
de à ce
mentale

scolaire
titulaires -
de la

que
elleures
maternelle.

sur le
les
ce

sur le
M. A.

ton de

Stalans
immeubles
voitures
sûreté

91.931.074

Salon des artistes.

Il fixe les cérémonies du 11 Novembre, et le Salon des Artistes de notre Région.

Police de la Route.

Le Conseil, sur la demande de M. M. Goudy et Louet, demande l'interdiction du dépassement sur la R.N. 191.

Trottoirs et chaussées.

Le Conseil, demande au Maire l'étude de réfection de voirie "trottoirs et chaussées", rue du Puits-Masse, rue de la Croix-Boussée - Place du Presbytère -

Stationnement

G SE F

PD
B

Le Conseil, demande que le "bâtiment des voitures du marché" soit fait rue de la Sablière.

Le Conseil attire l'attention du Maire sur la liberté de stationnement prise par les chauffeurs durant la Briarde. Il demande que l'anarchie du stationnement soit réprimée avec vigueur.

Le Conseil Municipal, déplore l'étude présentée par Monsieur Rameau sur l'aménagement, rue des Ecoles, à l'école de Madame Baukobza, d'un sanitaire, de douches, W.C dans 3 logements d'instituteurs et de classes enfantines.

Monsieur Rameau n'a rien prévu et la Commission a dû, suppléer à sa carence et à celle de son maître.

Le Conseil, demande au Maire de surveiller étroitement le règlement des travaux.

Demande de subvention pour équipement cantine scolaire.

Le Conseil Municipal, Vu les frais élevés nécessités par l'équipement de la cantine scolaire, dans le nouveau groupe "La Jannotti"

demande à bénéficier à ce titre, de la subvention

départementale

Déclassement du sentier rural n° 3 dit "de la Ferté et laus."

Le Conseil Municipal,
Vu la demande de la Société "Levitt-France" 42, Avenue Montaigne, Paris, tendant à obtenir le déclassement et l'attribution à son profit du sentier Rural n° 3 de la Ferté-et-laus à Corbeil

Considérant que cette demande est recevable par le fait que le sentier dont le déclassement est demandé, se trouve sur les terres qui appartiennent à la Société Levitt-France
décide de prononcer le déclassement de principe du sentier rural n° 3.

Demande de classement dans la voirie départementale de l'avenue de Villeroz.

Le Conseil Municipal,
Considérant que le trafic de l'avenue de Villeroz a une utilité générale puisqu'il permet aux véhicules de relier la R.W. 191 à la D. 153 ou à la D. 137, sans passer par l'agglomération
Demande que cette voie soit incluse dans la voirie départementale

La séance est levée à 14 h 30

[Handwritten signatures in blue ink]

Salon
Société
191-
fection
Masse,
tère -
tures
la liberté
ant la
ationnement
nté par
Ecoles,
taire,
s et de
mission
son miteur
étroite -
scolaire
de la
Famotte
subvention